

INSTRUCTIONS NOUVELLE ADHÉSION

Saison 2026-2027

Seuls les dossiers complétés de la façon suivante seront instruits :

1^{ère} partie : la fiche d'inscription (renseignements sur l'adhérent, page 1 et 2) :

L'intégralité des éléments demandés sont à compléter par vos soins.

Il est obligatoire de transmettre une adresse électronique valide. La licence dématérialisée et les informations officielles de la section sont transmises par ce canal de communication.

Nous attirons votre attention sur les règles relatives au certificat médical :

Je suis...	Je dois...
Mineur	Fournir l'attestation 26-10-2¹
Adultes (de 18 à 65 ans)	Fournir l'attestation de suivi d'un parcours de prévention santé (PPS)²
Vétérane (de 65 ans et +)	Fournir obligatoirement un certificat médical précisant « en compétition » de moins d'un an si vous n'avez pas pratiqué le tennis de table la saison précédente. Le certificat est valable jusqu'au prochain changement de catégorie dans la limite de 5 ans mais entre les changements de catégorie il faut : fournir l'attestation de suivi d'un parcours de prévention santé (PPS)².

Le document est à signer en page 1 (si adhérent mineur) et en page 2.

2^{ème} partie : Le bordereau de licence FFTT (document 25-2, page 3 et 4) :

Dans un premier temps nous vous ferons une licence sans pratique sportive. Lorsque vous recevrez le mail de votre licence de la FFTT sur votre adresse électronique il faudra **créer votre compte licencié** avec un mot de passe que vous retiendrez. Pour pouvoir vous entraîner en loisir et à fortiori en compétition vous devez valider votre parcours de prévention santé (PPS) pour tous les adultes.

Les informations telles que : code postal, ville et date de naissance sont nécessaires à l'instruction de votre dossier.

N'oubliez pas de signer ce folio.

FOLIO 25-2-2 : le montant de l'assurance est inclus dans votre adhésion. Pensez à cocher la case « Je souhaite souscrire à la garantie facultative de base, ... ».

Vous pouvez également souscrire à l'assurance complémentaire proposée par la FFTT. Il vous suffit de cocher la case correspondante de nous faire parvenir le règlement par chèque bancaire (ordre : « MAIF » séparément du paiement de votre adhésion).

1 Si vous avez coché « oui » à l'une des questions de l'auto-questionnaire, un certificat médical précisant « en compétition » de moins d'un an est nécessaire.

2 Le PPS est à réaliser par vos soins à partir de votre compte licencié que vous avez créé (si vous avez oublié votre mot de passe vous faites « mot de passe oublié »). Sans cette attestation vous ne pouvez pas vous entraîner même en loisir et à fortiori faire de la compétition. **Si vous ne souhaitez pas créer un compte pour des raisons personnelles, que nous respectons, et que vous voulez vous entraîner il faudra fournir chaque année un certificat médical.**

3^{ème} partie : Le règlement général de l'omnisport (page 5) :

Le document est à signer en page 5.

4^{ème} partie : Le règlement général de la section Tennis de Table (page 6 et 7) :

Le document est à signer en page 6 et en page 7.

5^{ème} partie : Le questionnaire de santé (mineur ou majeur selon votre situation) :

Seule la partie basse du document (papillon à découper) est à fournir. Le reste du document est personnel et doit être conservé par vos soins.

6^{ème} partie : Le paiement de l'adhésion

La section vous propose plusieurs moyens de paiement pour régler votre adhésion :

Espèce	Chèque	En Ligne	Coupons Sport	Chèques Vacances	Pass-Sports	Yeps
--------	--------	----------	---------------	------------------	-------------	------

Des facilités de paiements sont également possible :

Comptant	3 fois sans frais en ligne (HelloAsso)	10 fois sans frais en ligne (HelloAsso)	3 fois en chèque (l'ensemble des chèques doivent être donnés dès l'inscription, dépôt septembre, octobre et novembre 2026)
----------	--	---	--

Accès à la plate-forme HelloAsso :

<https://www.helloasso.com/associations/saint-avertin-sports-tennis-de-table/adhesions/adhesion-2026-2027-1>

7^{ème} partie : Les dates à retenir

- Journée 1 du championnat par équipe séniors (Nat. et Rég.) : 19 et 20 septembre 2026
- Journée 1 du championnat par équipe séniors de PR à D4 (Dép.) : 18 et 20 septembre 2026
- Journée 1 du championnat par équipe séniors de D5 à D7 (Dép.) : 25 septembre 2026
- Tour n°1 du Critérium Fédéral : du 9 au 11 octobre 2026.
Date limite d'inscription au CF Régional ou National : 11 septembre 2026
Date limite d'inscription au CF Départemental : 25 septembre 2026

Vous pouvez retrouver toutes nos informations et actualités sur notre site internet

<https://sas-tennisdetable.fr/>

...et sur l'ensemble de nos réseaux sociaux.

Le secrétariat du SAS TT reste à votre disposition : secretaire@tennisdetable.saint-avertin-sports.fr